

SECHERESSE 2011
INTERDICTION GENERALE DE POMPAGE
DANS LES RIVIERES VAUDOISES
MISE A JOUR DU VENDREDI 25 NOVEMBRE 2011
Liste des rivières bénéficiant d'autorisations

ENTREE EN VIGUEUR LE : Vendredi 25 novembre 12H.00
VALABLE JUSQU'AU : Vendredi 2 décembre 12H.00
PROCHAINE MISE A JOUR : Vendredi 2 décembre 12H.00

- Arnon	: Interdit	- Canal Occidental	: Autorisé	- Orbe	: Autorisé
- Baumine	: Interdit	- Canal Oriental	: Interdit	- Point X-Thièle	: Autorisé
- Bief d'Eclépens	: Interdit	- Combaz	: Interdit	- Sauteru	: Interdit
- Brinaz	: Interdit	- Morvaz	: Interdit	- Talent	: Interdit
- Canal d'Entreroches	: Interdit	- Mujon	: Interdit	- Thièle	: Autorisé
- Menthue	: Interdit				
- Nozon	: Interdit				
- Bey	: Autorisé à l'aval du Canal Occidental / Interdit à l'amont du Canal Occidental				
- Arbogne ^①	: Interdit	- Canal de la Broye ^①	: Autorisé	- Marnand	: Interdit
- Bressonne	: Interdit	- Carrouge	: Interdit	- Chandon ^①	: Autorisé
- Broye ^①	: Autorisé				
- Petite Glâne ^①	: Interdit				
- Avançon	: Autorisé	- Grand Canal	: Autorisé	- Gonelles	: Interdit
- Bondet-Bruet	: Interdit	- Grande Eau	: Autorisé	- Gryonne	: Interdit
- Aubonne	: Autorisé	- Boiron de Morges	: Autorisé	- Nant de Pry ^②	: Autorisé
- Armary	: Autorisé	- Canal de Crans	: Autorisé	- Venoge	: Interdit
- Bochet+Riond (Nant)	: Autorisé	- Morges	: Autorisé	- Versoix	: Autorisé

Ce message est destiné uniquement aux bénéficiaires d'autorisations de pompages à but d'arrosage.

Les pompages dans les autres cours d'eau ou les affluents des rivières susmentionnées sont interdits. Il est rappelé que les agriculteurs détenteurs d'autorisations ont le droit d'effectuer des pompages :

- aux lacs et dans leurs zones de reflux
- ainsi qu'aux nappes phréatiques

Tous prélèvements à fin d'arrosage à partir des réseaux de distribution d'eau de boisson restent de la compétence des communes ou des distributeurs d'eau.

^① Cette décision est prise en coordination avec le canton de Fribourg

^② Cette décision est prise en coordination avec le canton de Genève

Si nécessaire, des informations générales peuvent être obtenues au 021 316 75 00 aux heures de bureau.